



Procès-verbal

Bureau de Direction

Réunion du :	3 novembre 2025 à 18h00
A :	Visioconférence
Présidence :	M. Daniel ROLET.
Présents :	Messieurs Jean-Claude BUESSARD, Raphaël GERALDES, Jean Luc JOUFFROY, Guy MONNIER, Daniel MAILLARD, Yves MUTTI.
Excusé :	Madame Michelle GUERRA BORGES, qui donne pouvoir pour tous votes à M. Jean-Luc JOUFFROY, Monsieur Philippe SURDOL, qui donne pouvoir pour tous votes à M. Jean-Claude BUESSARD.
Assiste :	Monsieur Jérôme POBELLE.

Les membres du bureau présentent leurs plus sincères condoléances au FC Lac Remoray Vaux suite au décès de Monsieur Cretenet, bénévole et papa d'un jeune joueur.

• 1/ Radiations

1/1. Radiation Montecheroux

Le club de Montecheroux 564946, par le biais d'un mail en date du 16 octobre 2025, nous a informés stopper ses activités, et arrêter le club.

Les services administratifs du District ont placé la seule équipe senior du club en forfait général.

Le service juridique de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté a demandé au club de saisir une demande de radiation sur footclubs.

Or, si le club ne souhaite pas donner suite, il continuera à exister, mais sans plus aucune activité.

Aussi, il est proposé aux membres du Bureau, de valider la radiation de ce club.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du bureau valident la radiation du club Montecheroux 564946.

2/2. Confirmations de Radiations

La ligue Bourgogne-Franche-Comté a validé les propositions de radiations du District pour les clubs de Belfort Futsal Club 564284, et GLS 90 582209.

• 2/ Situation relevés clubs

Il est présenté aux membres du bureau un document qui regroupe les clubs qui n'ont pas encore réglé, soit partiellement, soit totalement, leur relevé arrêté au 30 juin 2025.

• 3/ Réunions de secteurs clubs

Comme cela avait été annoncé, les réunions de secteurs pour les clubs seront renouvelées pour cette saison 2025 /2026. Elles auront lieu ainsi :

- Mardi 3 février 2026 Besançon,

- Mardi 10 février 2026 Les Fins,
- Jeudi 12 février 2026 Doubs,
- Mardi 17 février 2026 Arbouans

Jean-Luc JOUFFROY donne un certain nombre de sujets que les clubs ont souhaité voir aborder. Certains sont d'ores et déjà retenus. Un ordre du jour plus précis sera établi.

• **6/ Cahier des charges finales**

Le Président du District présente à ses collègues un document diffusé lors du dernier séminaire national ANPDF, concernant les règles à respecter, et les mesures à prendre, lors de l'organisation de manifestations, comme les finales.

Un groupe de travail doit être constitué afin de retravailler les cahiers des charges de nos différentes manifestations.

• **7/ Point futsal**

U7	U9	U11	U13	U15	U18	Sen G	U8F	U11F	U13F	U15F	U18F	Sen F
134	208	149	134	91	55	29	3	22	25	21	13	15

Se pose la question de savoir si l'on accepte les inscriptions tardives ? Elles seront prises en compte jusqu'au vendredi 7 novembre 2025.

Il est proposé par Maxime BONIN l'organisation de réunions de présentation de la saison Futsal (une secteur BM, et une secteur Valdahon/Etalans). Le bureau se prononce favorablement.

Les premiers plateaux débiteront le 22 novembre 2025, avec les U7.

• **9/ Informations du Président**

9/1. Modification calendrier des réunions

En raison d'impositions de calendrier en lien avec la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, le Président demande la modification de deux dates par rapport au calendrier prévisionnel.

Réunion de bureau du 02/02/26 passe au 09/09/2026

Réunion de Comité de Direction du 29/06/26 passe au 30/06/26

• **10/ Question diverses**

10/1. Demandes de médiations et d'interventions

Nous recevons de plus en plus de demandes de parents de joueurs mineurs afin d'intervenir sur des problèmes internes aux clubs (enfant qui ne joue pas, enfant non sélectionné en équipe 1 etc...).

La position adoptée par la ligue est de dire que nos instances n'ont pas vocation à s'immiscer dans les affaires internes aux clubs (hors faits qui pourraient devenir des faits disciplinaires).

Concernant la demande de médiation, ils peuvent se tourner vers des médiateurs indépendants qualifiés pour ce type de résolution de litige.

Sinon, la personne peut se tourner vers les juridictions compétentes en cas par exemple de non-respect des statuts de l'association.

Vote pour : 9
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres du bureau décident d'adopter la même ligne directrice que la Ligue Bourgogne-Franche Comté.

Le Président

Daniel ROLET

Le Secrétaire Général

Philippe SURDOL

Le Directeur Administratif

Jérôme POBELLE